



RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE 2017.

o. INTRODUCTION.

Depuis l'éclatement de la crise d'Avril 2015, et à travers des actions de monitoring des cas de violation des droits humains dans toutes les 18 provinces du pays, de communication et de rapportage au niveau interne, de diffusion de rapport et de plaidoyer, l'APRODH s'est fixé comme objectif de contribuer à l'amélioration du respect des droits humains au Burundi, et plus spécifiquement, par :

- la mise en place d'une base de données propre à éclairer les enquêtes et juridictions pour sanctionner les différentes violations des droits humains au Burundi, et
- la diminution progressive des cas de violation des droits humains.

Le présent rapport est le condensé de 3 rapports mensuels. Il évoque les différentes violations des droits humains relevées dans différentes localités du pays au cours de la période du projet, allant de janvier à mars 2017.

En vue d'une bonne appréciation de l'évolution de la situation des droits humains, nous avons toujours procédé et procéderons par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu au cours de ladite période. Ces éléments seront développés dans le premier paragraphe de notre rapport.

En deuxième lieu, et sans avoir la prétention d'être exhaustif eu égard à nos conditions de travail difficiles qui caractérisent les temps actuels et que nul n'ignore, nous mettrons en exergue tous les cas de violation des droits humains observés et recensés à travers les 18 provinces du Burundi au cours de la période considérée, qu'il s'agisse des cas d'atteinte au droit des droits - le droit à la vie et à l'intégrité physique- des enlèvements et des disparitions forcées, ou des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales qui sont devenues inquiétantes dans le pays et qui ont ciblé principalement des présumés opposants au troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA. Des membres des partis politiques de l'opposition et des militaires et/ou des policiers ex-FAB sont également mis sur le même banc des accusés que les précédents.

Aussi, le nombre de personnes tuées ainsi que le phénomène de personnes retrouvées mortes presque quotidiennement dans des rivières ou dans des coins cachés, dénotent une situation

sécuritaire précaire et se posent comme une preuve irréfutable que le crime au Burundi prend une ampleur dangereuse.

A toutes fins utiles, nous essayerons de relever les auteurs ou les catégories d'auteurs présumés des différentes violations des droits des citoyens et donnerons des illustrations de certains cas.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont également été évoqués, avec un accent particulier aux militaires arrêtés et soupçonnés de soutenir l'opposition ou les rebelles au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

Même s'il est devenu difficile de documenter de tels cas, eu égard à l'inaccessibilité d'antan des lieux où se commettent ces bavures, les quelques cas connus ont été mis en exergue pour servir de preuve de l'existence de tels maux dans notre pays en pareille période d'instabilité sécuritaire. Les présumés opposants politiques, des membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA ont été les plus visés. Ceci sera développé dans le 3^{ème} paragraphe.

Avant de terminer, nous analyserons dans un quatrième temps la situation carcérale dans les différents établissements pénitentiaires.

Dans notre conclusion, nous formulerons quelques recommandations pour l'amélioration du respect des droits humains au Burundi.

***** ***** *****

I. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

1.1. Du point de vue sécuritaire.

Au cours du trimestre écoulé, la situation sécuritaire a continuellement été perturbée. Pendant longtemps, elle a été caractérisée par des attaques d'hommes armés que l'on n'arrive malheureusement pas à identifier, sur les voies publiques avec des embuscades qui se multiplient du jour au lendemain, par des attaques à la grenades, tantôt dans les bistrot, tantôt dans les ménages, par des crépitements d'armes à feu...

Dans d'autres situations, ce sont les policiers qui ont perturbé la paix et la tranquillité de la population par leurs attaques ou par le retentissement de coups de feu tirés sous la hantise d'une probable attaque de rebelles.

Par ailleurs, des exactions des Imbonerakure, jeunes affiliés au parti CNDD/FDD, et des actes de terrorisme orchestrés par ces derniers contre des présumés opposants au pouvoir ou pour contraindre les membres des partis d'opposition à adhérer à leur parti, des entraînements paramilitaires et patrouilles nocturnes opérés par des Imbonerakure, de même que les intimidations et incitations de la population à la justice populaire engagées par certains administratifs (provinces Makamba et Cankuzo) ont favorisé l'insécurité et la perturbation du vécu social des gens.

Parfois, les attaques à mains armées prennent origine dans des conflits familiaux ou fonciers.

Au total, 21 cas d'illustrations ont été présentés dans nos rapports mensuels de janvier à mars 2017. Nous allons en commenter quelques-uns :

1. La nuit du 31 décembre 2016 au 1^{er} Janvier 2017, sept (7) personnes ont été blessées dans une explosion de grenades dans une chambre de prière en zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza.
2. En province Rutana, en date du 25 février, deux attaques armées ont été perpétrées par des personnes qui n'ont pas été identifiées :
 - l'une sur la colline Buremba en commune Bukemba, l'autre au quartier Rureremba du chef-lieu de la province. La première attaque a ciblé une famille et là, un des hommes armés a lancé une grenade par la fenêtre de la maison, blessant une femme et deux enfants.
 - l'autre attaque du même jour a eu lieu dans un bar où un individu a tiré avec un pistolet, blessant un homme parmi les clients.Des attaques armées au mois de mars à Rohero et à Bwiza en commune Muha ont été également enregistrées.
3. Au mois de mars 2017, des embuscades suivies de kidnapping ont été menées par des bandes armées parfois en tenue militaire, à Gihanga en province Bubanza.
4. Du 4 au 9 janvier 2017, des coups de feu ont été entendus tantôt en zone Kanyosha, tantôt dans le quartier Mirango 1 de la zone Kamenge et dans le quartier Busoro de la zone Kanyosha en Mairie de Bujumbura. La police a dit chaque fois qu'elle était en train de disperser un groupe de bandits.

5. Le 5 janvier 2017 au quartier Gitaramuka en zone Musaga Mairie Bujumbura, des policiers et des militaires ont mené une fouille perquisition dans le quartier Gitaramuka de la zone Musaga en Mairie de Bujumbura.
6. En date du 11 janvier 2017, lors d'une réunion entre les administratifs et la population de Mukungu, commune Nyanza-Lac, province Makamba, les policiers ont reçu l'ordre de la part du Chef de colline Mukungu, de tirer sur toute personne qui sera en train d'abattre un arbre dans les domaines forestiers de l'Etat : le risque pour les policiers de régler des comptes sur base de cette permission. Le Chef de colline a ajouté que ceux qui se trouvent mécontents de cette décision plient bagages et regagnent le camp de réfugiés de Nyarugusu en République Tanzanienne : une menace d'un administratif à l'adresse de la population à sa charge. La population dénonce par ailleurs une mesure en dehors de la loi car la peine de mort a été abolie dans notre pays.
7. L'administrateur de la commune Cendajuru, province Cankuzo, Béatrice NIBITANGA, a fait le même type d'intimidation. Elle a appelé à une justice populaire contre des voleurs pris en flagrant délit dans sa commune en incitant publiquement les gens, au cours d'une réunion tenue à l'intention des cadres et leaders des communautés, chefs de collines et autres fonctionnaires, à tuer tout voleur qui sera attrapé en flagrant délit. Les gens qui participaient à cette réunion ont été bouleversés par ces déclarations. Pour certains, les autorités administratives sont impliquées dans la complicité des gens qui sont tués par leurs voisins ou par les Imbonerakure, soi-disant qu'ils sont des bandits, des faiseurs de pluie ou sorciers ou soit qu'ils sont simplement des opposants politiques. Ce discours est inquiétant dans un contexte politique où les opposants politiques sont accusés de « voleurs à mains armées », selon des analystes.
8. Des séances de formation paramilitaire ont été dénoncées dans beaucoup de coins de notre pays par des organisations de droits de l'homme. Après des opérations de formation paramilitaire organisées en commune Giharo, province Rutana, des informations recueillies sur place ont indiqué que d'autres séances réservées aux Imbonerakure ont été observées en date du 21 janvier 2017 vers 10 heures, sur le terrain de football de la zone Gitaba, commune Rutana, tout près de la rivière Muyovozi. Ces entraînements se sont poursuivies même au cours du mois de février 2017.
9. Dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017 vers 2 heures du matin, une attaque armée a été dirigée contre le camp militaire de Mukoni en commune et province Muyinga. Selon le porte-parole de la FDN, Colonel Gaspard BARATUZA, il s'agissait d'un groupe de bandits qui cherchait à voler dans les ménages de la localité. D'autres sources sur place ont indiqué que c'est un complot tentaculaire qui touche de nombreux camps militaires afin de pouvoir arrêter des militaires ex-FAB du camp militaire de Mukoni et des autres camps soupçonnés d'être contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Cette nuit aura été cauchemardesque pour toute la population de Mukoni et de ses environs.

Le lendemain de l'incident de Mukoni en province Muyinga qui a été suivie par une vague d'arrestations de plusieurs militaires, la police et les Imbonerakure ont fait circuler des rumeurs que ceux qui ont attaqué à Muyinga provenaient des sites des déplacés de Mutaho

(en province Gitega) et de Ruhororo (en province Ngozi) Le matin du 25 janvier 2017, les habitants de ces sites se sont retrouvés ceinturés par la police du Commissariat de Gitega qui disait être à la recherche des rebelles. Ces déplacés de guerre de 1993 à majorité de la composante sociale Tutsi dénoncent des intimidations dont ils sont victimes et préviennent un probable plan d'extermination en préparation. Signalons que plusieurs sites de déplacés de guerre dans le pays subissent des menaces d'extermination de la part des Imbonerakure et des policiers.

10. Dans la nuit du 1er au 2 février 2017, un policier de la Police Spéciale de Roulage (PSR) de la zone Bwiza en commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura a ouvert le feu sur ses frères d'armes avec qui il dormait. Selon le porte-parole de la police Pierre NKURIKIYE, 9 policiers ont été blessés y compris l'auteur de cet acte. Selon le même porte-parole, l'auteur présentait des signes de problèmes mentaux depuis quelques jours.

11. Des vols de bétail lors d'attaques par des hommes armés de fusils ont été commis les nuits du 19 au 20 mars et du 26 au 27 mars 2017, dans la commune Gihanga en province Bubanza.

1.2. Du point de vue politique.

Le côté politique a largement été dominé par les multiples marches manifestations qui sont devenues le cheval de bataille du pouvoir et de ses alliés pour s'opposer aux différentes décisions de la communauté internationale et pour soutenir le pouvoir en place. Ces marches manifestations organisées presque tous les samedis dans la Mairie de Bujumbura et dans plusieurs provinces et communes de l'intérieur du pays faisaient suite à une série d'autres qui avaient été organisées tout au long de l'année 2016.

1. Dans l'après-midi du 18 janvier 2017, Smaïl Chergui, commissaire à la paix et à la sécurité au sein de la commission de l'Union africaine (UA) est arrivé à Bujumbura pour une visite de travail de deux jours. Cette visite est intervenue au moment où la Présidence de la République menaçait d'ordonner le retrait des troupes burundaises déployées dans le cadre de la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM). Le diplomate a rencontré les plus hautes autorités burundaises dont le Président Pierre NKURUNZIZA. A la fin de sa visite de travail de 2 jours, le Commissaire Chergui a promis le déblocage immédiat de 11 mois d'arriérés d'indemnités des 5.400 militaires burundais évoluant au sein de la mission africaine de maintien de la paix en Somalie.

2. Comme à l'accoutumé, le pouvoir du CNDD-FDD a organisé des marches manifestations publiques dans plusieurs localités du pays :

a)-Le 28 janvier 2017, , notamment en Mairie de Bujumbura, en province Makamba où le Président du Sénat était lui-même arrivé, dans les rues du chef-lieu des provinces Cankuzo, Ruyigi, Gitega, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi mais aussi en zone Gatumba de la commune Mutimbuzi en province de Bujumbura rural. L'objectif de ces manifestations était de fustiger une fois de plus les rapports de droits de l'homme produits

par des ONGs nationales et internationales, surtout la récente résolution prise par le parlement européen qui recommande au Conseil de Sécurité des Nations Unies et à la CPI de mener des enquêtes fouillées sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Des injures et des slogans qui incitaient à la haine et à la révolte contre des partis d'opposition et des organisations de droits de l'homme ont caractérisé ces manifestations.

b)- le 11 février 2017, contre le rapport sur la situation des droits humains au Burundi produit par des experts de l'ONU.

c)-le 18 février 2017, contre la présence de l'opposition burundaise dans les pourparlers inter-Burundais qui venaient de se dérouler à Arusha en Tanzanie entre le 16 et le 18 du mois de février.

d)-le 25 février 2017, le forum permanent des femmes en Province Bubanza,, contre l'envoi des forces étrangères au Burundi, contre certaines personnalités qui ont été invitées aux pourparlers du 16 au 18 février en Tanzanie, et aussi pour soutien à Pierre NKURUNZIZA, aux institutions « démocratiquement élues » au Burundi et enfin, de soutien aux forces de l'ordre et de sécurité nationales et d'interpellation au retour des burundais exilés à l'étranger.

e)- le 4 mars 2017, une marche manifestation a été organisée en mairie de Bujumbura par la Conseil National de la jeunesse du Burundi (CNJB). Les manifestants se sont rassemblés sur le boulevard du 28 novembre et ont marché vers la place de l'Indépendance. Sur les banderoles, on pouvait lire avec des slogans de soutien aux institutions issues des élections de 2015, des messages dénonçant aussi les opposants qui ont tenté un coup d'Etat, en mai 2015. Les manifestants ont réaffirmé leur soutien au Président Pierre NKURUNZIZA. Ils s'en sont également pris aux Nation Unies et au facilitateur William Benjamin Mkapa qu'ils accusaient de chercher à instaurer un gouvernement de transition.

1.3.Du point de vue judiciaire.

La période qui va de Janvier à mars 2017 a été caractérisée par des fouilles perquisitions répétitives surtout dans plusieurs zones de la Mairie de Bujumbura qualifiées de contestataires du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA ou à l'intérieur du pays.

1. Les fouilles perquisitions le plus souvent effectuées par la police de sécurité intérieure, le SNR ou par des personnes non habilités (les administratifs et les jeunes affiliés au parti au pouvoir) dans l'irrespect de la loi en la matière et en dehors de toute procédure légale, (pendant les heures non prévues par la loi et à l'insu des autorités compétentes lorsqu'il s'agit de décerner les mandats et constituer les dossiers judiciaires) ont offert des occasions d'arrestations arbitraires, d'enlèvements, de torture et de détentions illégales de nombreuses personnes lorsque ces dernières n'étaient pas victimes de disparition forcée.

2. Les arrestations ciblent principalement des présumés opposants au troisième mandat de NKURUNZIZA et/ou des présumés politiciens ainsi que des militaires et/ou des policiers ex-FAB qui sont souvent mis dans le même paquet que les précédents.

3. Dans certaines localités, les Imbonerakure se sont carrément substitués à la police. Les fouilles perquisitions ont dès lors constitué une arme choisie par le pouvoir du CNDD-FDD pour intimider, terroriser et réprimer ses présumés opposants politiques.

4. Sans prétendre être exhaustif, au moins 590 personnes (318 au mois de Janvier, 53 en Février et 219 en Mars 2017) ont été arbitrairement arrêtées par la police, les agents du SNR ou les Imbonerakure en collaboration ou pas avec les autorités administratives et détenues illégalement tandis qu'au moins 23 personnes (9 au mois de janvier et 14 au mois de mars 2017) ont été enlevées et portées disparues au cours du premier trimestre de l'année en cours.

5. Entre autres dossiers judiciaire, en date du 16 janvier 2017, trois avocats en exil, Arnel NIYONGERE, président de l'Association Chrétienne pour Abolition de la torture (ACAT), Vital NSHIMIRIMANA, Délégué Général du Forum pour le Renforcement de la Société civile (FORSC) et Dieudonné BASHIRAHISHIZE ont été radiés par la Cour d'appel de Bujumbura. De plus, Maître Lambert NIGARURA a lui aussi, été suspendu pendant un an. Il a également été interdit de faire partie du Conseil de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Bujumbura pendant 5 ans.

1.4. Du point de vue social.

Le premier trimestre de l'année 2017 a été marqué par les faits sociaux divers : la famine dans les familles et le déplacement des populations, les intempéries climatiques, le malaise au sein de la communauté des étudiants de l'Université du Burundi et les problèmes d'ordre foncier en province Rumonge.

1. Le début de l'année a été marqué par la famine qui bat son plein dans les provinces Kirundo, Rutana, Bubanza, Cankuzo et Ruyigi. En effet, dans ces provinces, le mouvement de fuite des personnes vers la Tanzanie et la RDC a été observé, tandis que le mouvement des personnes et des biens vers le Rwanda reste bloqué. En effet, selon des sources sur place, au moins 4.000 personnes des communes de Bugabira, Busoni et Kirundo, ont fui le pays depuis le mois d'août dernier à cause de la disette qui s'est déclarée dans cette partie du pays, 25 ménages de la commune Giharo en province Rutana , d'innombrables personnes des provinces Cankuzo (surtout en commune Mishiha) et Ruyigi ont déjà fui vers la Tanzanie à cause de la famine; plusieurs ménages des communes Gihanga et Bubanza ont déjà fui vers la RDC à la recherche de la nourriture, quand l'on déplore au total 18 cas de décès dans les communes de Gihanga et Bubanza suite à la famine.

Des témoins ont ensuite affirmé que certains de ces burundais partent après avoir démolé leurs maisons et vendu les éléments de la toiture, vendu les propriétés et n'avoir presque rien laissé derrière eux.

Le gouvernement burundais avait tenté de cacher cette situation combien dramatique qui a commencé en province Kirundo mais le 21 janvier 2017, il est sorti de son silence par la déclaration comme quoi il se prépare à passer à la distribution de la nourriture aux plus vulnérables, d'après le Ministre de la solidarité nationale, des droits de l'homme et du

genre. Pour les analystes de la crise burundaise, le pouvoir du CNDD-FDD devrait plutôt prendre des mesures plus durables de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance des partenaires financiers qui peuvent secourir la population burundaise.

2. En province Bubanza, plus de 200 ménages qui habitaient à Kagaragara en commune Gihanga ont, le 20 Février 2017, été chassés de leurs maisons par l'administration communale qui les exhortaient à retourner chez eux. Selon des sources sur place, certains de ces ménages s'y étaient installés depuis plus de cinquante ans. Ces populations sont en débandade et ne savent pas à quel Saint se vouer.

3. Des recouvrements forcés ont été organisés par l'administration communale de Bubanza : le 4 mars 2017, toute personne qui n'a pas participé aux activités de développement communautaire et qui a une boutique a été sanctionnée par une amende de deux mille frs bu (2.000 FBU). Ce recouvrement a été fait par les élus locaux accompagnés de policiers. Des commerçants frappés par cette mesure injuste ont indiqué qu'ils préféreraient fermer leurs boutiques face à ce genre d'injustice. Rappelons que ces activités qualifiées de travaux communautaires n'ont rien de communautaire car, selon la population, c'est une façon du gouvernement et de son parti CNDD/FDD, de faire la propagande car, dit-on, personne, sauf les membres de ce parti ou les sympathisants, n'est informé sur le lieu du déroulement de telles activités.

4. Des pluies torrentielles ont, dans la nuit du 22 au 23 mars 2017, endommagé des maisons et des cultures en province Bubanza, notamment en commune Gihanga où 361 maisons ont été détruites, 19 personnes ont été blessées et des hectares de champs de maïs de haricots, de manioc et de bananes ont été endommagés.

5. En date du 24 mars 2017, les représentants des étudiants du Burundi, dans un document adressé au président de République, ont menacé d'observer un mouvement de grève à partir du 5 avril 2017 au cas où le décret régissant le système des prêts-bourses n'est pas retiré. Dans ce document, les délégués des étudiants ont affirmé que le nouveau système va discriminer les étudiants issus de familles pauvres. Le même jour, les étudiants de l'Université du Burundi des classes de baccalauréat ont commencé un mouvement de grève. Ils réclamaient le paiement de deux mois d'arriérés de bourses et le remboursement de frais d'équipement. Selon les mêmes étudiants, la reprise des cours est conditionnée par le versement de ces arriérés.

6. La population de la zone Kigwena dans la commune et province Rumonge dénonce la spoliation de leurs terres par les autorités provinciales, le Gouverneur Juvénal BIGIRIMANA au sommet. Des sources sur place ont indiqué qu'il y a un projet de construction d'un village de paix dans des parcelles appartenant à ces habitants qui est en cours d'élaboration. C'est pour cela que les propriétaires de ces parcelles exigent d'être indemnisés. Le processus d'expropriation se poursuit au moment où même les résultats d'étude réalisée pour déterminer les propriétaires de ces parcelles ont montré que ces terres appartiennent bel et bien à la population. Même l'Ombudsman Edouard NDUWIMANA qui s'est rendu sur le lieu a confirmé à la population lesdits résultats selon un des propriétaires de ces terres. Malgré cela, après les travaux communautaires du 18 mars 2017 qui ont été effectués sur ces terrains, le Gouverneur a annoncé que personne parmi les dix propriétaires de ces terrains n'avait le droit d'y effectuer des travaux champêtres.

II. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

II.1.Présentation générale.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées ont été identifiées, tout au long de la période de Janvier à Mars 2017 et à travers tout le pays. Plusieurs personnes ont été tuées, tantôt lors d'attaques d'hommes armés dans les ménages, dans les bistrot ou sur la voie publique, tantôt à la suite d'enlèvements par la police, le Service National de Renseignement (SNR), souvent appuyés par les Imbonerakure.

Des corps de personnes ont été retrouvés dans plusieurs localités et dans des cours d'eaux souvent sans donner la possibilité d'identifier ces victimes.

Une fosse commune a été identifiée en commune Nyabiraba en province de Bujumbura Rurale et des ossements ont été découverts dans la zone Bugarama, commune et province Muramvya. Une nouvelle fosse commune cette fois contrôlée par des Imbonerakure a été découverte en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural ; ce qui constitue encore une fois la preuve que des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées s'opèrent dans notre pays, dans un silence sans nom et dans l'impunité totale des auteurs.

On ne saurait passer sous silence la chasse à l'homme et la répression qui se font à l'endroit des militaires et policiers ex - FAB qui sont souvent qualifiés de soutenir l'opposition et qui sont arrêtés, emprisonnés voire même tués.

Bref et sans être exhaustif, au moins 113 personnes ont été tuées et 77 autres ont été blessées tout au long du premier trimestre de l'année en cours.

II.2.Quelques illustration de personnes privées du droit à la vie.

1. En date du 7 janvier 2017, un cadavre d'un homme qui n'a pas été identifié a été découvert dans un endroit appelé Kuwinterekwa tout près du bar « Iwabo w'abantu » en zone urbaine de Kamenge en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce cadavre montrait que la personne a été jetée à cet endroit après avoir subi la torture, car le corps présentait beaucoup de blessures au niveau de la tête.



Sur l'image ci - contre : le corps du disparu sur le lieu où il a été retrouvé.

2. En date du 8 janvier 2017, un corps sans vie d'un homme qui a été reconnu sous le nom de **Cyrille HABONIMANA**, menuisier âgé de 55 ans, originaire de la colline Nyaruhongoka, zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, a été retrouvé pendu dans une vieille maison sise à la 1^{ère} avenue, tout près du petit marché communément appelé « Kukansoko » se trouvant en zone Musaga de la Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, les avant-bras de la victime avaient été amputés. C'est cela qui a prouvé que la victime avait été tuée. Cet endroit était gardé par des Imbonerakure.



*Sur l'image ci - contre la dépouille de **Cyrille HABONIMANA** sur le lieu du drame.*

3. Dans la matinée du 28 janvier 2017, un corps sans vie d'un homme qui a été identifié sous le nom de **NKESHIMANA Léonidas** a été découvert dans le quartier 10 de la zone Ngagara en Mairie de Bujumbura. Selon un témoin, la victime aurait reçu une balle dans la tête. Cet homme habitait le quartier Gatunguru de la commune Mutimbuzi, province Bujumbura. Il était originaire de la commune Vyanda en province Bururi.



Ci-contre, la photo du corps de la victime.

4. Dans la matinée du 30 janvier 2017, **NSENGIYUMVA Dieudonné** (25 ans) a été retrouvé sans vie dans le quartier 9 de la zone Ngagara de la Mairie de Bujumbura, tout près du camp militaire de Ngagara. Selon nos sources, la victime étranglée était le chef des porteurs des bagages du marché de Kinama en Mairie de Bujumbura. Précisons que le défunt était originaire de la commune Gishubi en province Gitega et résidait en zone Kamenge de la Mairie de Bujumbura.



*Sur l'image ci-contre, le corps sans vie de **Dieudonné NSENGIYUMVA**.*



5. Dans l'après- midi du 17 février 2017, un corps sans vie d'une dame connue du nom de **Lydia NIBOGORA** a été découvert dans le quartier Kizigwe de la zone Kanyosha en commune urbaine de Muha en Mairie de Bujumbura. Selon un proche, elle habitait dans la commune urbaine de Mukaza, zone Bwiza, quartier 2 Jabe. Le corps portait des traces de coups de poignards au niveau de la tête et ses bras étaient ligotés. Selon le proche de la famille, la victime travaillait à la REGIDESO (société de distribution de l'eau et de l'électricité). Elle était partie le matin à son service.

*Sur la photo ci - dessus, le corps sans vie de **Lydia NIBOGORA***



6. Sur l'image ci-dessous, le corps sans vie d'un homme a été découvert en province de Bujumbura, commune Mutimbuzi, quartier Kajaga en date du 18/2/2017.



7. Le soir du 10 mars 2017, un retraité militaire du nom d'Emmanuel BIGIRIMANA, originaire de la zone de Burambana en commune et province Muramvya, a été découvert sans vie. Son corps était dans la rivière Mubarazi, à proximité du quartier de Rwasazi de la commune et province Muramvya. Des témoins ont indiqué que le corps présentait de blessures au niveau de la tête.

Le corps d'Emmanuel Bigirimana.

8. Dans la matinée du 13 mars 2017, deux corps ont été découverts sans vie, dans la rivière Siguvyaye et plus précisément au pied de la colline de Buta où cette rivière passe. L'une des victimes est un jeune homme de la composante sociale Twa dénommé Fabrice NIYONKURU de la colline de Mututu, porté disparu depuis la veille. L'autre s'appelait Désiré NZISABIRA né à Songa dans la province Gitega. Son corps était en décomposition. Les circonstances de la mort de ces deux personnes n'ont pas été élucidées par la police. La



population de cet endroit craint qu'il s'agirait d'une exécution faite ailleurs et que le corps serait transporté pour être jeté dans cette rivière. Précisons que cette colline se trouve en commune et province Bururi. Signalons aussi que c'est l'administration qui s'est chargée de l'enterrement de ces défunts.

Sur l'image ci - contre : le corps de Désiré NZISABIRA, l'une des personnes repêchées dans la rivière Siguvyaye



9. En date du 14 mars 2017 vers 16 heures, sur la colline Kigamba de la commune et province Ruyigi et plus précisément dans les montagnes se trouvant à la frontière de la commune Butezi et Ruyigi, il y a été retrouvé un corps sans vie d'un jeune homme déshabillé et avec beaucoup de blessures. L'administration a donnée l'ordre de l'enterrer, dans la matinée du 15 mars 2017 sans que des enquêtes soient faites. La population a cru que cette personne aurait été tuée ailleurs, après quoi, son corps aurait été transporté et jeté à cet endroit puisque

personne ne l'a reconnu.



10. En date du 16 mars 2017, deux corps sans vie ont été découverts sur la colline Vugizo en zone Gatumba de la commune Mutimbuzi en province de Bujumbura Rurale. Il s'agissait de NDIKUMANA Jimmy et NYANDWI Elie.

Ndikumana Jimy et Nyandwi Elie : Cérémonies d'inhumation.

11. En date du 19 mars 2017, BUKURU Adam a été retrouvé sans vie sur la colline Mpehe de la zone Bugarama en commune et province Muramvya. Ce corps a directement été conduit à la morgue de Muramvya. Selon des témoignages des personnes qui se sont rendues sur les lieux du drame, le défunt avait un plait sur la tête ; ce qui signifie qu'il aurait été tué. Deux personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête. Ce cadavre a été identifié après une semaine. Il s'agissait de Maurice NDAYIRAGIJE (25 ans) fils de BAVEKURE Gervais et de NSAVYIMANA Madeleine de la colline Kivumu en commune et province Ngozi. Il exerçait le métier de taxi moto et habitait le quartier Gasekebuye de la zone Musaga en Mairie de Bujumbura. Il avait été porté disparu depuis le 18 mars 2017, jour où il a parlé pour la dernière fois avec sa femme, en lui disant qu'il va à Bugarama avec son ami, et par après son tel était éteint.



2017, le corps sans vie d'un

Charles NDIKUMANA, a été découvert dans la clôture de la paroisse Saint Joseph située en commune urbaine de Ntahangwa, zone Ngagara, quartier 3. Deux veilleurs de la paroisse Saint Joseph ont été interpellés pour question d'enquête selon le porte - parole de la police Pierre NKURIKIYE.

12. En date du 20 mars officier de police, OPC1



Sur l'image ci - contre, le corps sans vie de l'officier NDIKUMANA Charles.

13. Dans la nuit du 22 au 23 mars 2017, le prénommé Barthélemy de la colline Nyabikaranka (sous colline Ryirengeye) en commune et Kayanza a été tué à la machette par des hommes armés non identifiés.

Voir image en bas, à droite.



II.3. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.

<i>Catégories d'auteurs</i> <i>Localité (province)</i>	<i>Personnes tuées par catégories d'auteurs</i>					<i>Personnes blessées</i>
	<i>Militaires</i>	<i>Policiers</i>	<i>Civils</i>	<i>Non identifiés</i>	<i>Totaux</i>	
<i>Bubanza</i>	0	2	2	2	6	8
<i>Bujumbura Mairie</i>	0	0	1	18	19	16
<i>Bujumbura rural</i>	2	0	1	15	18	5
<i>Bururi</i>	0	1	0	3	4	1
<i>Cankuzo</i>	1	0	3	3	7	3
<i>Cibitoke</i>	1	0	3	4	8	1
<i>Gitega</i>	0	1	1	8	10	1
<i>Karusi</i>	0	0	1	1	2	0
<i>Kayanza</i>	0	0	0	1	1	1
<i>Kirundo</i>	0	0	2	5	7	1
<i>Makamba</i>	0	0	0	1	1	0
<i>Muramvya</i>	0	0	1	5	6	7
<i>Muyinga</i>	0	0	0	3	3	6
<i>Mwaro</i>	0	0	0	2	2	3
<i>Ngozi</i>	0	0	0	2	2	1
<i>Rumonge</i>	0	0	0	3	3	0
<i>Rutana</i>	0	0	2	4	6	4
<i>Ruyigi</i>	0	1	3	5	9	5
Totaux	4	5	19	85	113	77

II.4. Relevé des personnes privées du droit à la vie (tuées) du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017.

(Voir Tableau en ANNEXE)

III. DES CAS DE TORTURES, DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

III.1. Présentation générale.

Même s'il est difficile d'avoir des données relatives aux personnes torturées ou ayant subi des traitements inhumains, cruels ou dégradants à cause de la non accessibilité aux cachots et de la création, jour après jour, de cachots clandestins, quelques informations nous sont parvenues soit de la bouche des rescapés soit des familles des victimes. Les personnes qui subissent ces actes barbares sont surtout les membres des partis de l'opposition, le FNL aile d'Agathon RWASA et le MSD en particulier ainsi que toute personne présumée d'être opposée au 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA.

S'ils ne sont pas tués, ils sont, la plupart de fois, contraints à un handicap irréversible. Fort malheureusement les organisations de la société civile qui plaidaient pour la cause de ces sans voix, notamment l'APRODH, ont été radiées. Ainsi aujourd'hui, seules les personnes qui ont la chance de s'évader de ces cachots clandestins où elles subissent des actes de torture sans qualificatif ou leurs familles, témoignent de telles atrocités.

Les auteurs de torture sont généralement des policiers, des agents du SNR, des administratifs et des Imbonerakure.

Les motifs de torture sont divers :

- l'extorsion d'aveux aux gens accusés de vol ou de collaboration avec les rebelles ,
- des punitions pour la non - participation aux travaux communautaires ,
- la résistance à la spoliation d'argent par des policiers ,
- la résistance à l'adhésion au parti CNDD-FDD ,
- un prêtre qui à l'Eglise fustige les gens qui font du tort aux autres

Au cours du mois de janvier 2017 par exemple, la torture été imposée surtout aux militaires qui étaient accusés d'être impliqués dans l'attaque du camp de Mukoni en province de Muyinga, attaque ayant eu lieu dans la nuit du 23 au 24 du même mois. Sur 28 cas de torture et de mauvais traitements identifiés au cours de ce mois, 12 ont été portés contre des militaires.

Nous retiendrons ici 40 cas emblématiques de torture et de mauvais traitements infligés aux personnes durant le premier trimestre de l'année 2017.

(Voir Tableau ci-après) :

III.2 .Quelques cas emblématiques : Liste des personnes ayant subi la torture et autres traitements inhumains et dégradants.

Date		Identité des suppliciés	Localité	Auteurs
10.01.2017	1	Un chauffeur du nom de MIBURO,	Au chef-lieu de la province Kirundo.	Un policier du nom de NKOROKA
13 .01.2017	2	Anne NGENDAHAYO, membre du parti UPRONA aile de Charles NDITIJE	Au chef- lieu de la commune Mugongo-Manga	L'administrateur de la Diomède NDABAHINYUYE
15.01. 2017	3	Déo NDAYISHIMIYE, prêtre de la paroisse Matara	En commune Nyabiraba, province Bujumbura rurale	Le commandant du camp Mujejuru, Marius GAHOMERA alias Gakoryo
22.01. 2017	4	Le nommé NZITUNGA	Sur la colline Gitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura rurale	Des Imbonerakure
23.01. 2017	5	Un homme du nom d'Amani,	A la 1 ^{ère} avenue de la zone Musaga en Mairie de Bujumbura.	Des policiers
24.01.2017	6	12 militaires ex-FAB, provenant de différents camps militaires : - L'adjudant NZOJIYOBIRI,	Au camp Mukoni	Des agents du SNR en compagnie avec des Imbonerakure
24.01.2017	7	- L'adjudant - chef Félicien –HARERIMANA		
24.01.2017	8	- Le caporal-chef Fulgence NDAYIKENGURUTSE, ancien chauffeur de la garde présidentielle		
24.01.2017	9	- Le caporal-chef Eric NDAGIJIMANA	Au 221 ^{ème} bataillon commando de Gitega, puis au camp de Mukoni	

24.01.2017	10	- Le caporal-chef Richard NKURUNZIZA du 22 ^{ème} bataillon blindé de Gitega	Au camp Mukoni	
25.01.2017	11	-Le caporal-chef Emmanuel BIZIMANA en congé à Rumonge	A son domicile en province Rumonge	Des policiers et des Imbonerakure
25.01.2017	12	-Le caporal-chef Amédée NIYUKURI du 312 ^{ème} bataillon commando de Ngozi		
25.01.2017	13	-L'adjudant Ildephonse NIMUBONA	Au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo.	
26.01.2017	14	- Le major José RUNYANGE	Au camp Mukoni	Des agents du SNR appuyés par des Imbonerakure
26.01.2017	15	- Le Lieutenant Moise NIMUBONA		
26.01.2017	16	-Jean Marie HATUNGIMANA, militaire ex FAB et ancien chauffeur du Major Marius GAHOMERA (commandant du camp de Mujejuru),		
26.01.2017	17	-Le caporal NTAHOMVUKIYE militaire du camp Mutukura en province Cankuzo, transféré au camp Mukoni après arrestation		
26.01.2017	19	-Deux (2) personnes Kevin KWIZERA (25 ans), originaire de la colline Buhonga- Masarara et Eric MPAWENIMANA (23 ans), originaire de la colline Mwico	Au poste militaire du Lycée Buhonga, en zone Ruyaga, commune Kanyosha en province de Bujumbura Rurale	Le major Kamenge, chef de poste militaire
30.01.2017	24	Cinq(5) élèves de l'ETMM	En commune Bukeye de la province Muramvya.	Des policiers
du 29 au 30.01.2017	29	Cinq (5) personnes à savoir Gustave NSHIMIRIMANA, J Marie RUKUNDO, Omar NDUWIMANA, Claude NIYONGERE et Virginie NIZIGIYIMANA	Dans les cachots du poste de police en commune Rutegama, en province Muramvya.	Des agents du SNR en collaboration avec des Imbonerakure

02.02. 2017	30	Jean-Claude NDIKUMASABO	Sur la colline Rubimba, commune Kibago, province Makamba	Des Imbonerakure
01.03. 2017	31	Jean Marie KWIZERA,	Sur la colline Mparambo II, zone et commune Rugombo, province Cibitoke	Trois(3) Imbonerakure de cette localité
	32	NIBOGORA, jeune fille de 17 ans	Sur la colline Ruharo en commune Nyabitsinda, province Ruyigi	Des Imbonerakure parmi lesquels TUYIKORERE David et Ferdinand KANANI
03.03. 2017	33	Le prénommé Emmanuel, membre du parti d'opposition FNL aile de RWASA Agathon	En commune Butaganzwa	Des Imbonerakure, dirigés par Ferdinand BANYANKIMBONA. Emmanue
08.03.2017	34	Manassé NDIZEYE, lauréat de la faculté de droit à l'Université du Burundi	Au bar « chez Martin » en commune Gihanga, province Bubanza	Des policiers
10.03.2017	36	Deux (2) enfants prénommés Levis et Didier	Tout près du monument du parti CNDD-FDD situé entre la 7 ^{ème} et la 8 ^{ème} avenue , en zone Cibitoke, Mairie de Bujumbura	Un Imbonerakure prénommé Jules
17.03. 2017	37	Jean Marie BIGIRIMANA	Sur la colline Buhiga en commune Buhiga, province Karusi	Deux (2) policiers de la position située au chef-lieu de la zone Buhiga
23.03. 2017	38	Vianney NDUWAYO, déplacé de 1993 en commune Mukike	En zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rurale,	Des jeunes Imbonerakure dont Elysée SINDIHEBURA, Joseph NDAYEGAMIYE et Jean Pierre MUGIRANEZA
25.03.2017	39	Jérôme BAPFUMUKEKO, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, exerçant le métier de motard	Sur la colline Buzige, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rurale	Un policier surnommé Musatirizi
25.03. 2017	40	Le prénommé Syldie	En commune Kabarore, province Kayanza	Un Imbonerakure du nom de Jérôme MANIRAFASHWA

IV. DE LA SITUATION CARCERALE.

IV.1. Présentation générale.

Suite à l'application du décret n° 100/01 du 03 Janvier 2017 portant mesure de grâce présidentielle, plusieurs détenus ont déjà bénéficié des retombées de cette mesure.

- En date du 23 janvier 2017, plus de 300 prisonniers de la prison centrale de Mpimba ont été relâchés. Ces prisonniers comprenaient 58 prisonniers membres du parti MSD qui ont été arrêtés le 8 mars 2014 lors des échauffourées avec la police. Signalons que le Ministre de la Justice, Aimée Laurentine KANYANA, était à la prison centrale de mpimba lors de l'élargissement de ces prisonniers.
- A la prison de Ruyigi, 173 détenus sur une population carcérale de 610, ont bénéficié de la libération par la grâce présidentielle et 67 ont vu leurs peines commuées à la moitié et 30 sur 52 mineurs de la maison de rééducation de Ruyigi ont été libérés.
- 100 détenus de la prison de Bubanza sont rentrés le 25 janvier 2017.

La mesure qui, selon la Ministre de la Justice, devrait toucher environ 2500 détenus, permettrait de désengorger quelque peu les établissements pénitentiaires et libérer un peu d'espace vital. Malheureusement, les arrestations et détentions massives opérées au quotidien doublées de la lenteur dans le jugement des dossiers, ne peuvent que repeupler les prisons et ramener les choses à la case de départ.

Ainsi, la population pénitentiaire (condamnés et prévenus) dans les 11 établissements carcéraux et dans les 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi qui était de 10051 à la fin de décembre 2016 passe à 8467 au 31 janvier et à 8564 au 30 mars 2017 ; tandis que le taux d'occupation moyen évolue de la manière suivante : **239,6 % (décembre 2016), 201,88 % (janvier 2017) , 203,50 % (février 2017) et 204,19% à la fin de Mars 2017(suivre l'évolution à travers les tableaux des pages 19 à 21).**

Le repeuplement des prisons suite aux arrestations et détentions le plus souvent arbitraires, se remarque surtout dans les prisons de Bubanza , Gitega, Muramvya où le taux d'accroissement des effectifs passe de 13 à 27% en l'espace de 2 mois, tandis que l'effectif total de la population carcérale a augmenté de 8 529 à 8 622, soit d'un taux d'occupation de 201.88% à 204.19% dans le même laps de temps.

Prison	Au 31 janvier 2017	Au 30 mars 2017	Accroissement	
			Effectif	taux
Bubanza	334	361	27	27%
Gitega	850	902	52	13%
Muramvya	497	534	37	13%

IV.2. Tableaux de la population carcérale à la fin de chaque mois, de Janvier à Mars 2017.

IV.2.1. Tableau de la population carcérale au 31 Janvier 2017

PRISONS	CAPACITE D'ACCUEIL	POPULATION PENITENTIAIRE	Nb. de Prévenus		Nb. de Condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			Hommes	Femmes	Hommes	F2.emmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
BUBANZA	100	334	184	14	128	8							2	5	334.00
BURURI	250	246	171	6	39	10							2	1	98.40
GITEGA	400	850	457	31	338	24							2	4	212.50
MPIMBA	800	3141	2483	96	527	35							9	5	392.63
MURAMVYA	100	497	287	13	187	10								3	497.00
MUYINGA	300	377	160	8	198	11							2	2	125.67
NGOZI (F)	250	105		27		68		5		4			10	9	42.00
NGOZI (H)	400	1113	497		616						1				278.25
RUMONGE	800	1038	323	6	694	15					3		2	1	129.75
RUTANA	350	228	89	1	127	11							1		65.14
RUYIGI	300	451	209	7	221	14								2	150.33
CENTRE RUYIGI	72	52					7		45		4				72.22
CENTRE RUMONGE	72	35					10		25		3				48.61
TOTAUX	4194	8467	4860	209	3095	207	17	5	70	4	11	0	30	32	201.88
			4860+209=5069		3095+207=3302		17+5=22		70+14=84				30+32=62		

La population pénitentiaire est de 8467 détenus + 62 nourrissons = 8529

Le total des prévenus est de 5069 adultes + 22 mineurs = 5091

Le total des condamnés est de 3302 adultes + 74 mineurs = 3376

IV.2.2. Tableau de la population carcérale au 28 Février 2017.

PRISONS	CAPACITE D'ACCUEIL	POPULATION PENITENTIAIRE	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
BUBANZA	100	351	196	13	134	8							3	6	351.00%
BURURI	250	229	143	9	67	10							1	1	91.60%
GITEGA	400	854	481	32	326	15							2	2	213.50%
MPIMBA	800	3144	2514	88	502	40					1		9	5	393.00%
MURAMVYA	100	500	292	14	186	8								3	500.00%
MUYINGA	300	404	178	5	209	12							1	2	134.67%
NGOZI (F)	250	108		24		78		4		2			11	9	43.20%
NGOZI (H)	400	1060	513		547										265.00%
RUMONGE	800	949	323	7	606	13							1	1	118.62%
RUTANA	350	427	293	2	122	10					1			1	121.14%
RUYIGI	300	462	213	4	230	15								1	154.00%
CENTRE RUYIGI	72	23					8		15						31.94%
CENTRE RUMONGE	72	30					12		18						41.67%
Total	4 194	8535	5146	192	2929	209	20	4	33	2	2	0	28	31	203.50%
			5146+192 = 5338		2929+209=3138		20+4=24		33+2=35				28+31=59		

La population pénitentiaire est de 8 535 détenus + 59 nourrissons = 8 594

Le total des prévenus est de 5 338 adultes + 24 mineurs = 5 362

Le total des condamnés est de 3 138 adultes + 35 mineurs = 3 173

IV.2.3. Tableau de la population carcérale au 30 Mars 2017.

Prisons	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
BUBANZA	100	361	205	10	137	9							3	5	361,00%
BURURI	250	227	132	4	81	10							2		90,80%
GITEGA	400	902	503	30	352	17							2	3	225,50%
MPIMBA	800	3126	2493	81	509	43					2		8	5	390,75%
MURAMVYA	100	534	315	14	197	5								3	534,00%
MUYINGA	300	391	156	4	223	8							1	2	130,33%
NGOZI (F)	250	111		21		84		4		2			11	8	44,40%
NGOZI (H)	400	1108	546		562										277,00%
RUMONGE	800	1050	338	7	690	15							1	2	131,25%
RUTANA	350	235	89	2	134	10							1		67,14%
RUYIGI	300	455	214	5	221	15								1	151,66%
CENTRE RUYIGI	72	30					1		29						41,66%
CENTRE RUMONGE	72	34					17		17						47,22%
Total	4 194	8564	4991	182	3106	215	18	4	46	2	2		29	29	204,19%
			4991+182=5173		3106+215=3321		18+4=22		46+2=48				29+29=58		

- La population pénitentiaire est de : 8 564 détenus + 58 nourrissons = 8 622
- Le total des prévenus est de : 5 173 adultes + 22 mineurs = 4 195
- Le total des condamnés est de : 3 321 adultes + 48 mineurs = 3 369

V. CONCLUSION

Le présent rapport vient de démontrer à suffisance que la situation des droits humains au Burundi, reste très préoccupante. Des violations des droits de l'homme continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays et cela, dans un contexte sécuritaire et politique très précaire.

De plus, la hantise d'attaques imminentes par une prétendue rébellion génère une fuite en avant des autorités burundaises et des personnes qui se croient interpellés par le pouvoir pour ramener et sauvegarder l'ordre public. Cette hantise apparait comme la source des multiples cas de personnes tuées, des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de torture, d'enlèvements et de disparitions forcées. Les fouilles perquisitions policières répétitives surtout dans les zones et quartiers qualifiés de contestataires du 3^{ème} mandat du président Pierre NKURUNZIZA constituent une occasion d'or d'arrêter, d'enlever et de rançonner des ménages déjà menacés par la misère.

Dans cette situation de ni paix ni guerre, la population reste traumatisée non seulement par la police, mais également par les agissements des Imbonerakure qui, dans certains coins du pays, sont devenus incontrôlables et par les administratifs, et par les forces de l'ordre auxquelles ils ont tendance à se substituer.

Le comportement des Imbonerakure par leurs actes de terrorisme, de traitement inhumains, cruels et dégradants à l'endroit des présumés opposants au pouvoir et qui restent impunis montre que, dans certaines localités, ils se sont substitués aux forces de sécurité. Cela constitue un facteur indéniable d'insécurité dans le pays. Ces Imbonerakure restent impunis quant au contraire, des présumés opposants du pouvoir subissent des châtiments impitoyables. Cette situation reste telle au moment où certaines autorités administratives s'adonnent à des menaces et intimidation de la population qui vont dans le sens de l'incitation à la justice populaire.

Des membres du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA et des habitants des zones dites contestataires du troisième mandat sont la cible privilégiée de la répression organisée par le régime de Pierre NKURUNZIZA. De plus, plusieurs militaires et policiers ex-FAB ont été aussi victimes de répression au cours de cette période du rapport, présumés être opposés audit mandat.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, de nombreuses violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 113 personnes ont été assassinées, 77 ont été blessés, 23 portées disparues, 40 torturées et 590 arrêtées arbitrairement et détenues illégalement.

Un nombre alarmant de cadavres ont été retrouvés dans plusieurs coins du pays. Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations de droits humains.

Compte tenu de tout cela, nous demandons au gouvernement d'instruire les forces de l'ordre et de sécurité pour être réellement les garants de la sécurité dans tout le pays afin qu'aucune personne ne soit plus tuée dans le pays sous prétexte d'être un opposant au troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA. La police de sécurité intérieure devrait

être une police de proximité prête à secourir la population et non une police pour la répression et la persécution de la population.

Bien plus, nous demandons aux responsables du parti au pouvoir le CNDD/FDD de contrôler les agissements des Imbonerakure et de les redresser le plus tôt possible sans quoi ils répondront de leurs actes le moment venu.

Enfin, nous lançons un cri d'alarme au Président de la République afin qu'il prenne conscience du nombre de burundais innocents qui ne cessent d'être persécutés, voire tués et use de toutes les prérogatives liées à son pouvoir en vue de changer la situation. Qu'il prenne en considération les appels de la grande partie de la population et de la communauté internationale à un dialogue véritablement inclusif et franc entre les vrais protagonistes du conflit burundais, lequel devrait déboucher sur le retour de la confiance mutuelle, le rapatriement des centaines de milliers de réfugiés, le rétablissement d'une paix durable et la stabilité au Burundi.
